

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 décembre 2022, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absente :

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 7 novembre 2022
- 3.0 Adoption des comptes payés de novembre 2022
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour novembre 2022
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Dérogations :
 - 6.1 Dérogation mineure 2022-11-0016 – 200 rues des Pionniers
 - 6.2 Dérogation mineure 2022-11-0017 - 965 rue des Érables
- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Adoption règlement 664 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2023
 - 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant la taxation et la tarification pour l'année 2023
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Nomination de membres au CCU
 - 8.2 Affectation budgétaire entretien système membranaire usine de traitement d'eau potable
 - 8.3 Affectation inspection des fosses septiques
 - 8.4 Affectation budgétaire vidange des boues d'étang
 - 8.5 Affectation budgétaire metsorb
 - 8.6 Affectation budgétaire entretien et réparation incendie
 - 8.7 Affectation budgétaire Élections
 - 8.8 Appropriation surplus affecté vidange de fosses septiques
 - 8.9 Appropriation surplus affecté débitmètre
 - 8.10 Appropriation surplus affecté réfection rue Rivier et stationnement hôtel de ville
 - 8.11 Entretien ménager – Entente de service 2023
 - 8.12 Contrat avec FQMS concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité



- 8.13 Travaux de réfection de la rue Isabelle – Surveillance
 - 8.14 Décompte progressif no 2 de Sintra pour les travaux de réfection de la rue Isabelle
 - 8.15 Rapport concernant une subvention relative au Programme d’aide à la voirie locale (PPA-CE) – Dossier 00032472-1 – 44080 (05) 20220512-015
 - 8.16 Rapport concernant une subvention relative au Programme d’aide à la voirie locale (PPA-ES) – Dossier 00032475-1 – 44080 (05) 20220511-019
 - 8.17 Demande de délais supplémentaires pour le programme PRABAM
- 9.0 Varia
 - 10.0 Questions des contribuables
 - 11.0 Levée de l’assemblée

5275-2022-12-05

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
 Appuyé par le conseiller René Bessette
 Et résolu à l’unanimité.

D’adopter l’ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :

- 8.18 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux version no 4
- 8.19 Transfert réserve covid au surplus libre accumulé
- 8.20 Approbation surplus libre accumulé pour les achats de camions en 2022
- 8.21 Appropriation surplus affecté parc Huntingville
- 8.22 Appropriation fonds parc et terrains de jeux pour la réfection du skatepark
- 8.23 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la cop15
- 8.24 Soutien pour la relocalisation temporaire des activités du centre culturel et communautaire de Waterville
- 8.25 Bleu Massawippi – École de lutte
- 8.26 Bleu Massawippi – Retrait des déchets

5276-2022-12-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 soit adopté.

5277-2022-12-05

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 novembre 2022 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 30 novembre 2022 : 876,601.29 \$
Les salaires du 1^{er} au 30 novembre: 39,752.01 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 323.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de novembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 115 personnes sont présentes pour exprimer leur mécontentement concernant la relocalisation temporaire de l'organisme Centre culturel et communautaire pour faire place au CPE.

Plusieurs points sont soulevés :

- Pourquoi choisir cet emplacement pour le CPE ?
- Est-ce qu'il y aura des places réservées pour les citoyens de Waterville?
- Pourquoi ne pas avoir fait de démarches avant pour trouver des locaux?
- Épuisement des membres du Conseil d'administration de l'organisme
- Pourquoi il n'y a pas eu de consultation publique?
- Etc.

Un membre du Conseil d'administration du Centre culturel et communautaire dépose une pétition.



DÉROGATION MINEURE – 2022-11-0016 - 200 RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 200 rue des Pionniers a soumis une demande de dérogation mineure pour une entrée supplémentaire par la rue Champêtre pour faciliter l'accès à la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.2.1 du règlement de zonage no. 614 stipule qu'il doit y avoir un seul stationnement pour le logement principal et le logement complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le lot est un lot de coin de rue et que les stationnements vont être éloignés car sur 2 rues différentes et qu'ils seront à deux hauteurs distinctes pour respecter la pente naturelle du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la cour supplémentaire permettra tant au locataire qu'au propriétaire d'avoir une entrée « plein pied » sans avoir de marches à monter ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'ajout d'une cour supplémentaire sur la rue Champêtre pour le 200 rue des Pionniers à condition que les 2 cours ne communiquent pas entre elles et que la finition du terrain suive la pente naturelle de celui-ci le long de la maison;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande de dérogation selon les recommandations et conditions du CCU.

DÉROGATION MINEURE 2022-11-0017 – 965 RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 965 rue des Érables a soumis une demande de dérogation mineure pour corriger la marge latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE suite aux mesures de l'arpenteur, la résidence serait 3 centimètres dans la marge latérale gauche qui selon le règlement de 1956, devrait être de 1,83 mètres au lieu de 1,80 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet et juge que l'application de la réglementation causera un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 965 rue des Érables tel que présentée;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité



QUE le conseil approuve la présente demande de dérogation tel que recommandée par le CCU.

5280-2022-12-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 664 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville se prévaut de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) pour déléguer, par le présent règlement, à la direction générale et secrétaire-trésorière de la Ville, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit encourir des dépenses relatives à son administration générale ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 7 novembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 664 intitulé Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2023.

5281-2022-12-05

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement fixant la taxation et la tarification pour 2023.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5282-2022-12-05

NOMINATION DE MEMBRES AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté son règlement no. 532 constituant son Comité consultatif d'urbanisme ;



CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 3 membres doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Marc Morin, M. Yvan Boulay et M. Stéphane Vaillant à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024.

5283-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ENTRETIEN SYSTÈME MEMBRANAIRE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2022 pour l'entretien des membranes de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un entretien futur;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 35 000 \$ taxé en 2022 prévu pour l'entretien des membranes à une réserve budgétaire à cet effet.

5284-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2022 pour l'inspection des fosses septiques et que ce travail n'a pas été effectué;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 7 000 \$ taxé en 2022 prévu pour l'inspection des fosses septiques à une réserve budgétaire à cet effet.

5285-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE VIDANGE DES BOUES D'ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2022 pour la vidange des boues d'étangs;



CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un travail futur;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 25 604 \$ taxé en 2022 prévu pour la vidange des boues d'étangs à une réserve budgétaire à cet effet.

5286-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE METSORB

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2022 pour l'entretien du média metsorb et que ce travail n'a pas été effectué;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 3 000 \$ taxé en 2022 prévu pour l'entretien du média metsorb à une réserve budgétaire à cet effet.

5287-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ENTRETIEN ET RÉPARATION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2022 pour l'entretien et la réparation du bâtiment incendie et que ce travail n'a pas été effectué ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 4 000 \$ taxé en 2022 prévu pour l'entretien et la réparation du bâtiment incendie à une réserve budgétaire à cet effet.

5288-2022-12-05

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;



CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville de Waterville a prévu un montant en 2022 pour créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 3 375 \$ pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection à une réserve budgétaire à cet effet.

5289-2022-12-05

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à la vidange des fosses septiques pour les travaux effectués cet automne;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 34 145 \$ de la réserve budgétaire pour les travaux de vidange des fosses septiques pour le paiement des travaux réalisés cet automne.

5290-2022-12-05

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté au remplacement du débitmètre à l'eau brute pour les travaux effectués cet automne;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 25 000 \$ de la réserve budgétaire pour les travaux de remplacement du débitmètre à l'eau brute pour le paiement des travaux réalisés cet automne.

5291-2022-12-05

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ RÉFECTION RUE RIVIER ET STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à la réfection de la rue Rivier et le stationnement arrière de l'hôtel de ville pour les travaux effectués cet été;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant 23 266 \$ de la réserve budgétaire pour les travaux de réfection de la rue Rivier et le stationnement arrière de l'hôtel de ville pour le paiement des travaux réalisés cet été.

5292-2022-12-05

ENTRETIEN MÉNAGER – ENTENTE DE SERVICE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service actuelle pour l'entretien ménager de divers bâtiments appartenant à la Ville, prend fin sous peu;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'entente d'entretien ménager pour 2023 avec Madame Robin Lundeborg.

5293-2022-12-05

CONTRAT AVEC FQMS CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN CYBERSÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

ATTENDU QUE FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») offre des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les « Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent : - Une surveillance et le contrôle des points d'accès; - Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries; - Une surveillance du Darkweb; - La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques;

ATTENDU QUE les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

ATTENDU QU'il est conséquemment opportun que la Ville de Waterville conclue un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité ;

QU'à cette fin, la Ville de Waterville signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant;

QUE Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS ;

QUE Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière, et Christine Roy, adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe, ou toute personne qu'elles désignent soient autorisées à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

5294-2022-12-05

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE - SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a eu peu de temps pour aller en demande de prix pour les services professionnels reliés aux travaux de réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une mauvaise compréhension du mandat à réaliser puisque l'entrepreneur croyait que la partie anciennement indiquée « boulevard Perron » ne faisait pas partie du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constaté une implication rigoureuse du surveillant assurant pour la ville une supervision adéquate face à des imprévus et quelques situations particulières des propriétés des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE pour ces raisons les coûts de services professionnels représentent un montant plus élevé que l'offre déposée, soit un montant d'environ 35 000\$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les coûts d'environ 35 000\$ pour les services professionnels de Exp pour la réfection de la rue Isabelle.



DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 DE SINTRA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Sintra a réalisé les travaux de réfection de la rue Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 2 présenté par Sintra;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 2 de Sintra au montant de 158 392.76\$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue Isabelle, tel que recommandé par Exp.

RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) – DOSSIER 00032472-1 – 44080 (05) 20220512-015

CONSIDÉRANT que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) au montant total de 11 726\$ pour la réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 434 510.02\$;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité;

DE confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Isabelle pour un montant subventionné de 11 726 \$ conformément aux exigences du MTQ;

DE demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-CE.



RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES) – DOSSIER 00032475-1 – 44080 (05) 20220511-019

CONSIDÉRANT que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) au montant total de 60 000\$ pour la réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 434 510.02 \$;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité;

DE confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Isabelle pour un montant subventionné de 60 000 \$ conformément aux exigences du MTQ;

DE demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-ES.

DEMANDE DE DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME PRABAM

CONSIDÉRANT QU'en juin 2021 la Ville de Waterville a reçu l'annonce d'un Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant maximal de 123 176\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux reliés à ce programme doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas été en mesure de réaliser des travaux étant donné les ressources et fournisseurs non disponibles en cette période de manque de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments de la Ville nécessitent des travaux admissibles à ce programme;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité;

DE demander un délai supplémentaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour la réalisation de travaux au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

DE transmettre la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et aux municipalités de la MRC de Coaticook.



TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 4**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

TRANSFERT RÉSERVE COVID AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité



De transférer la réserve budgétaire Covid au surplus libre accumulé.

5301-2022-12-05

APPROPRIATION SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ POUR LES ACHATS DE CAMIONS EN 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait l'achat, en 2022, d'une camionnette Dodge Ram 2022 et d'un camion de collectes de matières résiduelles 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant du surplus libre accumulé pour ces achats;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant 254 000\$ du surplus libre accumulé pour ces achats.

5302-2022-12-05

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ PARC HUNTINGVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté au parc Huntingville aux travaux de revitalisation du parc Huntingville pour les travaux effectués cet été;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant 10 000 \$ de la réserve budgétaire du parc Huntingville pour les travaux de revitalisation du parc Huntingville pour le paiement des travaux réalisés cet été.

5303-2022-12-05

APPROPRIATION FONDS PARC ET TERRAINS DE JEUX POUR LA RÉFECTION DU SKATEPARK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant du Fonds Parc et terrains de jeux au projet de skatepark réalisé en 2022;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant 10 587.35 \$ du Fonds Parc et terrains de jeux pour les travaux réalisés au skatepark cet été.



RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

Considérant l'engagement de la ville de Waterville d'agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu

QUE la ville de Waterville s'engage :

À demander à la MRC de Coaticook de s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier ;

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,;

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;



À participer à un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;

À viser à favoriser les pratiques alternatives pour réduire l'usage des pesticides dangereux;

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

5305-2022-12-05

SOUTIENS POUR LA RELOCALISATION TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WATERVILLE

ATTENDU QUE la ville de Waterville demande depuis plusieurs années à avoir sur son territoire un CPE en installation pour répondre aux besoins des jeunes familles et des travailleurs;

ATTENDU QUE le projet d'établir un CPE en installation à Waterville a été accordé au CPE L'enfantillage par le ministère de la Famille le 24 août 2021;

ATTENDU QUE l'immeuble identifié pouvant le mieux répondre aux exigences de ce projet, tant par sa localisation, la superficie du bâtiment et du terrain que pour la facilité à pouvoir être aménagé rapidement et à moindre coût qu'une construction neuve, est l'immeuble de la Passerelle II, occupé présentement par l'organisme Centre culturel et communautaire de Waterville;

ATTENDU QUE cet immeuble appartient à la Ville et que le ministère de la Famille considère l'implication de la ville comme une condition de succès au projet de CPE;

ATTENDU QUE le Centre culturel et communautaire a désigné en avril 2021 deux personnes pour les représenter sur un comité de travail voyant à l'élaboration du projet de centre multifonctionnel que la Ville souhaite réaliser pour assurer la relocalisation permanente de l'organisme lorsque le CPE commencera à occuper l'immeuble de la Passerelle II;

ATTENDU QUE le protocole d'entente liant le Centre culturel et communautaire et la Ville est terminé depuis 2021;

ATTENDU QUE la mise à jour du carnet de santé de l'immeuble et que les plans d'aménagement pour le CPE sont en développement depuis plus d'une année et que l'élaboration du bail et l'acceptation des plans pour construction doivent être approuvés par le ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la ville a été informé qu'à la mi-octobre 2022 de l'avancement du projet par le CPE et de leur besoin d'avoir accès à l'immeuble à partir de la mi-février;

ATTENDU QUE ce n'est qu'à partir de ce moment que la ville a convoqué une rencontre pour informer Catherine St-Germain et Macarena Silva,



coordonnatrices, et Pascal Gemme administrateur du Centre culturel et communautaire qu'ils doivent informer leur Conseil d'administration que l'organisme devra quitter l'immeuble d'ici la mi-février 2023;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette

Le vote est demandé par la conseillère no. 1 Philippe David Blanchette

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote contre

Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett vote pour

La conseillère au siège no 6 René Bessette vote pour

Et résolu à la majorité des conseillers présents

DE confirmer au Conseil d'administration du Centre culturel et communautaire que le bâtiment devra être libéré pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du CPE d'ici le 31 mars 2023;

DE travailler en collaboration avec l'organisme pour faciliter la transition et les soutenir dans la relocalisation soit en offrant l'accès à des locaux municipaux, une aide financière pour le déménagement des équipements ou autre selon les besoins et la capacité de la ville;

DE confirmer la nature et les termes de ce soutien via une entente qui sera entérinée par la ville et les représentants désigné du Centre culturel et communautaire.

5306-2022-12-05

BLEU MASSAWIPPI – PROJET STOP MOULE ZÉBRÉE - ÉCOLE DE LUTTE

Appui de la VILLE DE Waterville à la demande de financement de Bleu Massawippi pour le projet STOP Moule Zébrée – école de lutte à déposer dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est un réservoir d'eau potable et une ressource irremplaçable pour la municipalité

CONSIDÉRANT que de multiples efforts ont été déployés par Bleu Massawippi et ses partenaires pour caractériser et enrayer la population de moules zébrées du lac Massawippi, depuis sa découverte récente

CONSIDÉRANT que la moule zébrée occupe encore des densités très faibles dans le lac Massawippi



CONSIDÉRANT que le maintien des efforts de contrôle est crucial à tout espoir de freiner la population de moules zébrées

CONSIDÉRANT que l'implication de la communauté augmentera les chances de succès de la lutte en cours

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est à risque de lui-même devenir un vecteur de propagation de la moule zébrée vers les autres plans d'eau

CONSIDÉRANT que la moule zébrée continue de se propager à l'échelle de la province

CONSIDÉRANT les impacts économiques et écologiques que pourrait entraîner sa prolifération, au lac Massawippi ainsi que dans d'autres plans d'eau

ATTENDU le projet STOP Moule Zébrée – école de lutte mentionné en titre est conforme aux plans exposés, tant au niveau des actions que des budgets et des échéanciers

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu

QUE la Municipalité de Waterville appuie le projet STOP Moule Zébrée – école de lutte

5307-2022-12-05

BLEU MASSAWIPPI – PROJET STOP MOULE ZÉBRÉE – VOLET DÉCHETS

Appui de la Municipalité de Waterville à la demande de financement de Bleu Massawippi pour le projet STOP Moule Zébrée – volet déchets déposé dans le cadre du programme ÉCOACTION d'Environnement et Changement climatique Canada

CONSIDÉRANT que l'Aquarium du Québec et Bleu Massawippi ont récemment été en mesure de retirer 883 lbs de déchets du lac Massawippi, en une seule journée;

CONSIDÉRANT que les plongeurs déployés par Bleu Massawippi rapportent la présence de nombreux déchets encore présents;

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est un réservoir d'eau potable et une ressource irremplaçable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que les déchets sont un habitat de développement adéquat pour la moule zébrée;



CONSIDÉRANT que la moule zébrée occupe encore des densités très faibles dans le lac Massawippi;

CONSIDÉRANT les impacts économiques et écologiques que pourrait entraîner sa prolifération;

ATTENDU le projet STOP Moule Zébrée – volet déchets mentionné en titre est conforme aux plans exposés, tant au niveau des actions que des budgets et des échéanciers;

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu’il a un intérêt dans ce dossier et qu’en conséquence, il s’abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu

QUE la Municipalité de Waterville appuie le projet STOP Moule Zébrée – volet déchets.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Quelques questions sont soulevées par quelques citoyens :

- Quel est le budget accordé par la Ville pour la relocalisation du Centre?
- Quels sont les projets au programme PRABAM
- Quelques questions sur le surplus libre
- Quels sont les coûts pour accueillir le CPE ?
- Question sur la résolution concernant la relocalisation de Centre.

5308-2022-12-05

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 22h00.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

